

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 décembre 2012

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2013 - (N° 466)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 77

présenté par
M. Eckert

ARTICLE 26

À la dernière phrase de l'alinéa 65, substituer au mot :

« comme »

les mots :

« selon les modalités fixées ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.